Le réseau Natura 2000 dans l'Isère



Qu'est ce qu'un site Natura 2000 ?

Il s'agit d'un site d'intérêt majeur en terme de biodiversité, désigné au niveau européen pour protéger des habitats et des espèces particuliers dits « d'intérêt communautaire », en intégrant les activités humaines comme moyen de gestion. L'ensemble de ces sites constituent le plus grand réseau d'espaces naturels protégés au niveau européen.

Comment ça marche?

Le Document d'Objectif (DOCOB): véritable document de référence et d'orientation, il est élaboré par une structure opératrice, désignée par le COPIL. Résultat d'un travail de concertation avec tous les acteurs, ce document identifie les enjeux écologiques et socio-économiques du site concerné, dans le but de proposer des objectifs de gestion adaptés aux problématiques du territoire.

Le Comité de Pilotage (COPIL): présidé par un élu, c'est l'organe central du processus de concertation composé des différents acteurs du site. Il veille à la mise en œuvre du DOCOB et en valide les différentes étapes.

Où en est-on dans l'Isère ?

Sites Natura 2000 : 22 sites d'intérêt pour les habitats et/ou faune et flore (67 530 ha)
 4 sites d'intérêt pour les oiseaux (45 723 ha)

Comment prévenir d'éventuels dommages sur ces sites ?

Afin de prévenir d'éventuels dommages causés à ces sites, certains projets, plans, programmes ou manifestations doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences.

L'objectif de ces évaluations est de déterminer si l'activité envisagée porte atteinte ou non aux objectifs de conservation des habitats et espèces à l'origine de la désignation du site « Natura 2000 » concerné.

Cette évaluation, réalisée par l'organisateur, permet aux services administratifs instruisant le dossier de fournir l'autorisation requise ou de demander de plus amples précisions.

Deux listes positives d'activités ont été rédigées; toutes les activités figurant sur ces listes doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 :

- une liste établie à l'échelle nationale, pour des activités sur site et hors site Natura 2000,
- une 1ère liste locale établie à l'échelle départementale, pour les activités en site Natura 2000,
- une 2^{ème} liste locale établie site par site Natura 2000, à venir.

Liste nationale

Ces manifestations doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences qu'elles soient situées ou non en site Natura 2000.

« 25° Les **rassemblements exclusivement festifs à caractère musical** soumis à déclaration au titre de l'article 23-1 de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité »

« 26° Les manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif soumises à déclaration en application de l'article R. 331-4 du code du sport.

La manifestation doit faire l'objet d'une évaluation des incidences si elle réunit les 2 conditions suivantes :

- elle présente un but lucratif
- elle réunit plus de 1 500 personnes (participants et bénévoles) »

Liste locale

Cette liste concerne uniquement les manifestations ayant lieu tout ou en partie en site Natura 2000

« 25° Les manifestations de véhicules terrestres à moteur organisées sur les voies ouvertes à la circulation publique, soumises à autorisation ou déclaration en application des articles R. 331-18 à 34 du code du sport. »



Formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 lors d'une manifestation récréative ou culturelle



1. COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET

Nom (pe	ersonne m	orale ou physiqu	e):		
Adresse	e :				
Commu	ne:				
Code po	ostal :				
Télépho	one :		E-mail :		
Nom de	la manifes	station :			
Date de	la manifes	station :			
2.	DESCF	RIPTION DE L	A MANIFESTATION		
2.1 Lo	ocalisatio	n et cartograp	hie		
La mar	nifestatio	n a lieu :			
Nom de	la commu	ne :		 	
Lieu-dit	:			 	
2.2 Di	urée et fro	équence de la	manifestation		
Manifes	tation:	☐ diurne	□ nocturne		
Durée (en jours ou	ı en heures):		 	 _
<u>Fréque</u>	nce :				
	Chaque ar	nnée			
	1 ^{ère} édition				
	Autre (préd	ciser):			

2.3 Nature de la manifestation	
Préciser le type de manifestation et l'ensemble des ac	tivités proposées (concert, festival,etc)
Préciser si des véhicules à moteurs seront présents (t	ype de véhicules, nombre)
2.4 Fréquentation de la manifestation	
Nombre approximatif de participants (estimés si 1ère années):	édition ou en moyenne sur les 3 dernières
Nombre approximatif de spectateurs :	
2.5 Budget de la manifestation	
Coût total de la manifestation :	
Ou coût approximatif (cocher la case correspondante)	
	□ do 5 000 à 20 000 €
□ < à 5 000 € □ de 20 000 € à 100 000 €	□ de 5 000 à 20 000 €□ > à 100 000 €

2.6 L	ocalisation de la manifestation par rapport au(x) site(s) Natura 2000 (cf. annexe1)			
□Т	out ou partie en sites Natura 2000				
Nom et r	n° de site :	(FR82)			
Nom et r	n° de site :	(FR82)			
□н	lors site Natura 2000. A quelle distance au minimum ?				
Α	(m ou km) du site :	(FR82)			
Α	(FR82))			
Longueu	ur totale des parcours (approximativement)	(en km)			
Dont	km en site Natura 2000.				
	Joindre dans tous les cas une carte de localisation manifestation par rapport au(x) site(s) Natura 2000 (cf. a Cette carte est indispensable au traitement de ce form Sur une carte, la plus lisible possible, localiser : la manifestation dans son ensemble en identifiant les lieux de stationnement la répartition / localisation des spectateurs tous les aménagements	annexe 1). mulaire.			
3.	ETAT DES LIEUX DE LA ZONE D'INFLUENCE				
Le proje	et est situé en (plusieurs réponses possibles) :				
	Réserve naturelle nationale (Parc National des Ecrins)				
	Réserve naturelle régionale (Creys-Mépieu, Isles du Drac,etc))			
□ A	Arrêté de protection de biotope				
□s	Site classé				
□s	Site inscrit	cf. annexe 1, s de la DREAL	site		
□P					
☐ ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique. Faunistique et Floristique)					

4. LES AMENAGEMENTS CONNEXES

Préciser, si l'activité génèrera des aménagements connexes. Si oui, décrire succinctement ces aménagements:

Types d'aménagement	Surface (en m², environ)	Type de milieu	En site N2000 (cocher si oui)	Commentaires
Parking				
Zone d'accueil du public / Spectateurs				
Zones de ravitaillement				
Installation de stands □				
Zone de stockage □				
Scène Remise des prix □				
Zone de bivouac				
Émissions sonores (sono, concert,)				
Éclairage 🔲				
Balisage des sentiers				De quelle manière ? A pied ? Vélo ? Véhicule motorisé ? Avec quels supports ?
Autre, préciser :				

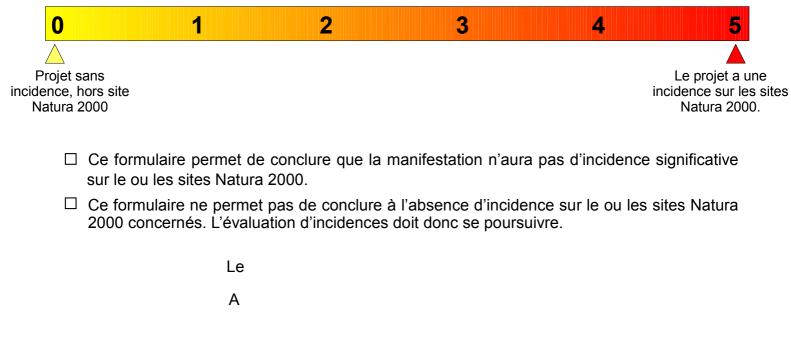
5. INCIDENCES POTENTIELLES SUR NATURA 2000

Pour répondre à cette partie, reportez-vous à l'annexe 2. Celle-ci liste les incidences potentielles que peut avoir une manifestation sur les milieux et les espèces. Elle propose également des mesures visant à réduire ou à supprimer ces incidences

Présence d'aménagements connexes (détaillés page précédente) en site Natura 2000	□ Oui	□ Non
Les émissions sonores (engendrées par des engins motorisés, aériens, soirée festive, concert, diffusion de musique, feux d'artifices, groupe électrogène,) sont-elles susceptibles de déranger les espèces présentes sur le site Natura 2000 (compte tenu de la puissance des émissions et de la proximité du site Natura 2000) ?	□ Oui	□ Non
Les émissions lumineuses nocturnes sont-elles susceptibles de déranger les espèces présentes sur le site Natura 2000 ?	□ Oui	□ Non
Le stationnement des véhicules est-il susceptible d'avoir une incidence sur le milieu naturel ?	□ Oui	□ Non
La présence du public est-elle susceptibles d'avoir une incidence sur les habitats naturels et/ou sur les espèces animales et végétales ?	□ Oui	□ Non
Avez-vous prévu des dispositifs particuliers pour la gestion des déchets pendant et après la manifestation?	□ Oui	□ Non
Si oui, lesquels?		
Avez-vous prévu la mise en place d'actions de communication ou de sensibilisation concernant les enjeux environnementaux ?	□ Oui	□ Non
Si oui, lesquelles ?		
Avez-vous pris des mesures pour réduire l'impact de la manifestation sur le milieu naturel? (contacts avec une structure, délimitation de zones interdites au public, choix du lieu en fonction des enjeux,etc)	□ Oui	□ Non
Si oui, lesquelles?		

CONCLUSION

D'après les éléments mis en évidence dans ce formulaire, évaluer l'impact de la manifestation en positionnant le curseur sur cette échelle, de 1 à 5.



Signature

Annexe 1 : Notice d'utilisation pour le formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000



Renvoi de la question 2.6 Localisation de la manifestation par rapport au(x) site(s) Natura 2000

- → Pour savoir si la manifestation a lieu sur un ou plusieurs sites Natura 2000 : Consulter la carte des périmètres Natura 2000 ci-jointe.
- → Pour réaliser une carte de localisation plus précise du secteur de la manifestation par rapport aux périmètres Natura 2000 :
 - Accéder au site Internet de la DREAL Rhône-Alpes (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement):
 www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
 - Sur la gauche, rubrique « connaissances », choisir l'onglet « information géographique »
 - Cartographie interactive et accès aux données
 - Cartes Carmen de diffusion de la DREAL Rhône-Alpes
 - Domaine NATURE-PAYSAGE-BIODIVERSITE
 - 2. Sélectionner le département puis la commune concernée par la manifestation
 - 3. Repérer le secteur de la manifestation
 - 4. Dans la rubrique « **Zonages nature** » sélectionner uniquement :
 - « Natura 2000 ZPS » et « Natura 2000 SIC »
 - 5. En sélectionnant l'icône \dot{I} , puis en cliquant sur une zone Natura 2000, vous obtenez des informations complémentaires (notamment le nom et le type de site Natura 2000).

Pour mesurer la distance entre la manifestation et le site Natura 2000, utiliser l'icône « mesure de distance »

Pour imprimer la carte de localisation :

- 6. Sélectionner ensuite l'échelle la plus adaptée
- 7. Cliquer ensuite sur l'icône « export pdf », « format A4 », « générer la carte »
- 8. Imprimer ensuite la carte à l'aide de l'icône « imprimer » en haut à gauche de la fenêtre

Une fois imprimée, localisez vous-même le secteur de la manifestation.

- 1. Accéder au site Internet de la DREAL Rhône-Alpes (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) : www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr
 - Sur la gauche, rubrique « connaissances », choisir l'onglet « information géographique »
 - Cartographie interactive et accès aux données
 - Cartes Carmen de diffusion de la DREAL Rhône-Alpes
 - Domaine NATURE-PAYSAGE-BIODIVERSITE
- 2. Sélectionner le département puis la commune concernée par la manifestation
- 3. Repérer le secteur de la manifestation
- 4. Dans les rubrique « Zonages nature », « zonages paysage » et « inventaire nature-biodiversité » sélectionner uniquement les items demandés.

En sélectionnant l'icône *i*, puis en cliquant sur la zone concernée, vous obtenez des informations complémentaires

Autres sites à consulter

- http://ddaf.isere.agriculture.gouv.fr/Evaluation-des-incidences-Natura site de la DDT de l'Isère rubrique « Environnement / Patrimoine naturel et forêt » et « Réseau Natura 2000 »





Annexe 2 : Incidences potentielles sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire



	Pressions potentielles sur les habitats et espèces	Mesures de réduction envisageables
Passage des participants en site Natura 2000, en dehors des sentiers	Le passage d'individus en dehors des sentiers entraîne le piétinement et/ou la destruction des milieux et des espèces végétales (prairies naturelles, zones humides, tourbières,etc). Le passage entraîne également le dérangement des espèces animales telles que les oiseaux en période de nidification et d'hivernage.	Interdire le passage en délimitant les zones les plus sensibles. Porter une attention particulière à la localisation des balises car ce sont souvent les zones les plus intensément piétinées. Canaliser les concurrents à un endroit précis en réalisant un passage obligé marqué par une balise
Présence du public	En fonction de sa localisation et du nombre de personnes attendues, la présence du public peut déranger les espèces animales via le bruit ou la présence visuelle. Un rassemblement peut entraîner un piétinement important et endommager les espèces végétales.	- Canaliser le public - Définir des zones d'interdiction
Présence d'aménagements connexes en site NATURA 2000	Les aménagements (zones de ravitaillement, d'accueil, de restauration, etc.) sont à prendre en compte dans l'organisation de la manifestation car ils peuvent avoir une incidence à la fois sur les milieux et sur les espèces.	Localiser les aménagements de façon à éviter les zones sensibles. Dans la mesure du possible, éviter les zones habituellement peu fréquentées.
Émissions sonores	Le bruit peut entraîner le dérangement de certaines espèces animales, notamment en période de nidification pour les oiseaux.	Réduire l'impact des émissions sonores en choisissant les lieux les plus appropriés. Éviter les zones habituellement calmes.
Émissions lumineuses nocturnes	Les sources lumineuses sont susceptibles de perturber les espèces animales telles que les chauves-souris. Ces perturbations sont à prendre en compte uniquement de nuit.	Choisir une zone adaptée.

	Pressions potentielles sur les habitats et espèces	Mesures de réduction envisageables	
Stationnement des véhicules	Le stationnement des véhicules sur une zone naturelle (prairie, bordure de route,etc) peut entraîner la destruction d'espèces végétales et/ou le compactage des sols.	Prévoir des parkings dédiés hors site Natura 2000 et/ou sensible.	
Gestion des déchets	Les déchets polluent le milieu naturel et représentent un danger pour les espèces animales.	Mettre en place un système de collecte des déchets pendant et après la manifestation.	
Présence d'engins aériens	Ils peuvent entraîner le piétinement de la végétation au niveau de la zone de décollage et d'atterrissage. Dérangement des oiseaux en vol (via le .bruit et/ou la présence visuelle)	Prévoir une zone hors site Natura 2000 et/ou sensible. Éviter le survol des Zones de Protection Spéciales (zones de protection des oiseaux).	
Piétinement/ compactage des sols	Dégradation de la végétation et diminution du couvert végétal ou abords des sentiers.	Canalisation des déplacements Balisage empêchant de sortir des sentiers ou de couper les virages dans les zones sensibles	
Balisage / signalisation	Porter attention à l'installation du balisage, éviter les engins motorisés qui impacteront le milieu. Certains balisages peuvent endommager ou polluer le milieu s'ils sont mal utilisés ou abandonnés après la manifestation (utilisation de peinture, supports laissés sur place ou envolés,etc)	Privilégier le balisage et débalisage à pied ou à vélo le plus tard possible avant la manifestation et le plus tard possible après la manifestation. Privilégier un balisage temporaire qui ne laissera pas de trace après la manifestation.	
Sensibilisation	Informer et sensibiliser les participants à la protection du site (pas de cueillette, pas de sortie des sentiers, limiter les nuisances sonores,etc) Faire respecter la charte de signalisation lorsqu'elle existe sur le territoire.		

Annexe 3 : Natura 2000 Sites d'intérêt communautaire et Zones de protection spéciales



